



## Opportunités et actions pour les pays d'endémie palustre

La Commission *Lancet* sur l'éradication du paludisme s'est réunie en octobre 2017 pour examiner la faisabilité, l'accessibilité financière et le mérite de l'éradication du paludisme, pour informer l'opinion mondiale et identifier les actions prioritaires pour la réalisation d'un objectif d'éradication. Le rapport de la Commission, le premier document académique revu par les pairs de ce type, résume les données probantes existantes et présente de nouvelles analyses pour démontrer que l'éradication du paludisme peut être réalisée en une génération.

Dans le but de faire fléchir la courbe pour créer un futur résolument axé et conçu pour un monde sans paludisme d'ici 2050, il faudra :

- » améliorer la gestion et la mise en application des programmes de lutte contre le paludisme, et mieux utiliser les outils dont nous disposons déjà, ce que nous appelons le côté logiciel de l'éradication ;
- » déployer de nouveaux outils, ou le côté matériel de l'éradication ;
- » augmenter les investissements financiers dans l'élimination du paludisme et les efforts d'éradication.

Le succès dans ces trois domaines dépendra d'un leadership fort et de la mise en place de mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux.

### L'appel à l'action de la Commission *Lancet* pour les pays d'endémie palustre

#### Améliorer les logiciels d'éradication



- » **Renforcer la capacité de gestion.** Améliorer la gestion des programmes de lutte contre le paludisme grâce à la formation, qui est une priorité importante. Les programmes nationaux de lutte contre le paludisme ont la possibilité d'offrir et d'exiger une formation à la gestion, en particulier pour les cadres intermédiaires et les chefs d'équipe en première ligne.
- » **Mettre en œuvre des programmes plus souples et axés sur les données.** L'éradication du paludisme nécessite une approche de gestion adaptée aux circonstances locales et s'ajustant constamment à la lumière des nouvelles données et de la disponibilité de données en temps réel. Les autorités nationales peuvent mettre en œuvre des programmes de lutte contre le paludisme plus souples en rendant les procédures administratives plus flexibles, en renforçant l'autonomie de gestion au niveau de la mise en œuvre et en soutenant une approche d'apprentissage par la pratique pour trouver des solutions pratiques aux problèmes opérationnels locaux.

» **Utiliser et partager les données en temps opportun.** La Commission prévoit une révolution dans le recueil, l'analyse et l'utilisation des données durant la prochaine décennie, ce qui aura de profondes répercussions sur l'efficacité de la gestion du programme. L'exhaustivité et la qualité des données au niveau national s'améliorent déjà avec le déploiement des plateformes et des outils numériques. Toutefois, les données doivent être générées et partagées plus rapidement pour renforcer la coordination et la collaboration au niveau régional et pour suivre les progrès à l'échelle mondiale.

» **Tirer parti du secteur privé.** La Commission identifie deux opportunités d'implication active avec le secteur privé qui pourraient améliorer la prestation et l'efficacité des services. La première consiste à rétablir le marché privé pour les moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée, sous étroite supervision, avec des subventions publiques adéquates. La seconde vise à externaliser des services tels que les appareils de pulvérisation à effet rémanent en intérieur ou la gestion des cas de paludisme à des organisations privées à but non lucratif et des entreprises à but lucratif. Les gouvernements doivent également assurer un diagnostic, un traitement et un signalement corrects des cas de paludisme par tous les prestataires de soins de santé publics et privés.

» **Gérer avec soin les transitions financières, l'intégration et la décentralisation.** La restructuration du financement du système de santé, les opérations et la livraison constituent des défis complexes qui exposent les pays au risque de résurgence et de perte des gains durement acquis. Si les changements structurels sont gérés soigneusement dans un délai de mise en œuvre réaliste, on peut s'attendre à des résultats positifs d'un système de santé souple et doté de ressources durables.



» **Aligner activement l'éradication du paludisme sur des objectifs plus larges en matière de santé et de développement.** L'éradication du paludisme contribue à la réalisation de plusieurs des objectifs du développement durable, y compris la couverture sanitaire universelle, la promotion de l'équité et la réduction de la pauvreté, et renforce la sécurité sanitaire mondiale. Cependant, cela ne se produira pas de manière passive. Des efforts délibérés de la part des programmes nationaux de lutte contre le paludisme sont essentiels pour garantir que les investissements dans la lutte contre le paludisme favorisent des objectifs de santé et de développement plus larges et vice versa.



### Déploiement d'un nouveau matériel d'éradication

» **Soutenir la disponibilité de nouveaux produits.** La recherche, le développement, l'innovation et le déploiement rapide de nouveaux outils sont essentiels à l'élimination nationale et régionale et à l'éradication mondiale. Bien avant qu'un nouveau produit ne soit disponible, il est essentiel que les pays tiennent compte des implications politiques et opérationnelles, y compris les voies réglementaires, les scénarios d'utilisation et les options de financement. Il est également essentiel que la qualité des médicaments, des insecticides et d'autres produits soit assurée.



### Augmenter le budget de l'éradication

» **Dépenser plus pour la lutte contre le paludisme.** Une gestion axée sur les données, un meilleur ciblage, de nouveaux outils et l'exploitation des marchés privés devraient améliorer l'efficacité des programmes. Toutefois, la Commission estime que les dépenses totales consacrées à la lutte contre le paludisme doivent encore augmenter d'environ 2 milliards de dollars par an, 1,5 milliard de dollars provenant de l'augmentation des dépenses publiques consacrées à la lutte contre le paludisme. Un examen des scénarios plausibles d'augmentation des dépenses publiques consacrées à la lutte contre le paludisme sera nécessaire, en particulier dans les pays où le fardeau du paludisme est élevé, mais où les dépenses sont minimales.

### Renforcer le leadership et la responsabilisation

- » **Mener le programme d'éradication.** Les chefs d'État peuvent définir une vision nationale et institutionnaliser une approche pangouvernementale de l'élimination du paludisme incluant la diplomatie, la politique budgétaire, l'infrastructure et le commerce, des instruments qui peuvent être utilisés pour accélérer l'élimination du paludisme et améliorer la collaboration transfrontalière. En outre, donner aux dirigeants des États et des districts les moyens de répondre aux besoins techniques, financiers et opérationnels des programmes de lutte contre le paludisme peut avoir un impact positif sur les efforts d'élimination du paludisme.
- » **Rendre des comptes et exiger des comptes.** L'engagement à l'égard des objectifs nationaux et régionaux et des cadres de responsabilisation connexes démontre l'adhésion d'un pays à l'élimination et à l'éradication mondiale. La Commission soutient la création de groupes de travail nationaux pour l'élimination du paludisme afin d'élaborer une réponse multisectorielle pour l'élimination du paludisme, ainsi que la vérification infranationale de l'élimination pour reconnaître le succès local et se préparer à la certification nationale.

L'éradication du paludisme est un objectif aux proportions gigantesques. Cela représente le meilleur de l'ingéniosité humaine et exige un extraordinaire niveau de confiance et de collaboration entre toutes les nations. C'est cette vision plus large qui nous propulsera et nous soutiendra sur le long et parfois difficile chemin vers un monde sans paludisme. Un engagement énergique et sans équivoque de la part des dirigeants nationaux et infranationaux dans chaque pays endémique est essentiel pour parvenir à la lutte contre le paludisme d'ici 2050.

Le rapport complet, « Malaria eradication within a generation: ambitious, achievable, and necessary, » a été publié par The Lancet le 8 septembre 2019, et est disponible sur [www.thelancet.com/commissions/malaria-eradication](http://www.thelancet.com/commissions/malaria-eradication).

Des informations supplémentaires sur la Commission et le rapport sont disponibles sur [www.malariaeradicationcommission.com](http://www.malariaeradicationcommission.com).

